

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 Février 2015 à 19h00

L'an deux mil quinze le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 29 janvier deux mil quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur GUILBOT Johan, Maire**.

Présents : BERNARD Danielle, CARRE Liliane, BLAINEAU Pascal, COULON Georges, GAUTRON Bruno, DUPUY Jean-Claude, FAVREAU Claude, OUVRARD Sébastien, LIGOUT Catherine, LEIGLAT Marc, MINETTE Aurélien, GIRARD Pascale, PAIN Jacky,

Excusés avec pouvoir : THOMAS Yoann donne pouvoir à GUILBOT Johan

Secrétaire de séance : Madame CARRE Liliane

A l'ordre du jour sont inscrites les questions suivantes :

Approbation du procès-verbal du 4 Décembre 2014 à l'unanimité

- 01 Prestation accoroutiste
- 02 Devis parc informatique
- 03 Plan Communal de Sauvegarde

20150205-01 PRESTATION ACCOROUTISTE

Monsieur le Maire informe que la convention qui nous lie avec les établissements BODIN concernant le balayage automatisé des rues arrive à échéance.

Deux devis nous ont été adressés concernant cette prestation, à savoir :

- Ets BODIN pour un montant de 1.288,92 € HT (10741 € passage/mois)
- GUYONNET TP pour un montant de 1.296,00 € HT (10800 € passage/mois)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre)

VALIDE le devis des Ets BODIN,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant HT de 1.288,92 €.

20150205-02 DEVIS PARC INFORMATIQUE - ECOLE

Monsieur le Maire informe avoir reçu des propositions pour l'acquisition d'un parc informatique pour l'école. Ce sujet avait déjà été évoqué lors d'une précédente réunion cependant Monsieur le Maire avait indiqué à l'époque que nous devions attendre l'exercice 2015 pour statuer et procéder à l'investissement.

Deux devis nous sont parvenus, à savoir :

- MG SOLUTIONS : 9.809 € HT
- AD INFO : 10.703 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE l'offre de MG. SOLUTIONS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant HT de 9.809 €.

20150205- 03 ADHESION A LA CELLULE D'APPUI « PCS » POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE VENDEE DANS L'ELABORATION DE LEURS PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de son intention d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde de la commune dans le cadre de ses responsabilités en terme d'information, de protection et de sauvegarde de la population selon la Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

En partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) propose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, un service de conseil (nommé « cellule d'appui PCS ») à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Dans ce cadre, une chargée de mission est à la disposition des élus pour les accompagner dans cette démarche.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service, sachant que la mission fera l'objet d'une convention. Cette dernière précise les conditions techniques (objet, période, contenu de la mission, conditions d'intervention,...) et financières de l'intervention de la cellule d'appui PCS confiée par la commune à l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADHERE à la cellule d'appui PCS de l'Association des Maires et Présidents de Communauté de Vendée, à compter du 05 février 2015,

AUTORISE Monsieur le Maire propose la constitution d'un comité de pilotage et nomination d'un chef de projet communal qui pourra être le référent « PCS » à savoir l'interlocuteur privilégié de la cellule d'appui « PCS » :

- Monsieur GUILBOT Johan, Référent PCS
- Monsieur PAIN Jacky
- Monsieur DUPUY Jean-Claude
- Monsieur LEIGLAT Marc
- Madame CARRE Liliane
- Monsieur COULON Georges
- Monsieur THOMAS Bruno

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,

INSCRIT au budget les sommes dues à l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée en application de la convention.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Les délibérations numérotées 20150205-01 à 20150205-03 ont été publiées le 9 Février 2015 et transmises en préfecture le 9 Février 2015

Au registre ont signé les membres présents.

GUILBOT Johan		FAVREAU Claude	
DUPUY Jean-Claude		GAUTRON Bruno	
CARRE Liliane		BERNARD Danielle	

BLAINEAU Pascal		COULON Georges	
GIRARD Pascale		LEIGLAT Marc	
LIGOUT Catherine		MINETTE Aurélien	
OUVRARD Sébastien		PAIN Jacky	
THOMAS Yoann			